

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **6 avril 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis PRAX (représenté par Michel COSNIER)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2023\_020 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DE L'AÉROPORT - PARTICIPATION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL**

### **Rapporteur : Madame Isabelle LANTUEJOUL**

Actée par délibération n° 2009/99 du 28 mai 2009, la reprise en gestion directe de la plateforme aéroportuaire par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est intervenue le 1<sup>er</sup> juin 2009. A cette même date, le Budget Annexe de l'Aéroport a été créé.

En 2023, les charges de fonctionnement attachées à ce secteur devraient être supérieures à celles de 2022 (inflation, augmentation des charges variables en fonction du nombre de vols...). Parallèlement, l'évolution des recettes commerciales devrait également être positive mais ne pourra suffire à équilibrer le budget et ainsi permettre de couvrir l'ensemble des dépenses réelles et d'ordre.

Dès lors, l'équilibre de la section de fonctionnement de ce budget ne peut être atteint que grâce au versement d'une participation au financement de l'exploitation. Celle-ci est mobilisée à parité par la CABA et le Département du Cantal dans un cadre conventionnel spécifique. Dans la limite du plafond retenu, les montants définitifs de ces soutiens sont arrêtés en fin d'exercice au vu des projections comptables alors connues.

Les investissements matériels porteront essentiellement sur le renouvellement et la mise

en service de la rampe d'approche en piste 15, le remplacement du détecteur de traces d'explosif et le remplacement du quad. De plus et suivant les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, les investissements immobiliers réalisés sur la plateforme devront désormais être intégrés au sein de ce Budget Annexe de l'Aéroport et vont concerner en 2023 des études de maîtrise d'œuvre pour les bâtiments aéroportuaires (aérogare, bâtiment SSLIA, aéroclubs,...). Leur financement ne devrait cependant pas être modifié, une subvention d'équipement allouée à parité par la CABA - Budget Principal et le Département pouvant également être versée à ce Budget Annexe en sus des aides déjà obtenues.

A travers la présente délibération, il est donc proposé au Conseil Communautaire, au titre de l'exercice 2023, d'autoriser le versement par le Budget Principal d'une participation de fonctionnement d'un montant maximum de 100 000 € et d'une subvention d'équipement d'un montant plafond de 191 000 € au Budget Annexe de l'Aéroport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :  
62 pour  
2 contre

- d'approuver le versement depuis le Budget Principal vers le Budget Annexe de l'Aéroport d'une participation de fonctionnement maximale de 100 000 € et d'une subvention d'équipement d'un montant plafond de 191 000 € au titre de l'exercice 2023 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération, les crédits nécessaires étant inscrits aux comptes 657364 et 2041642 fonction 96, du Budget Principal.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.